

LES COMPÉTENCES CLÉS DES DIPLÔMÉS DE LA FACULTÉ DE DROIT

Avec un enseignement axé sur la pratique du droit et un corps professoral expert dans une variété de domaines spécialisés, la Faculté de droit offre une solide formation à ses diplôméEs. Elle développe les multiples compétences nécessaires à leur future intégration dans le monde professionnel. Outre les connaissances du droit (national et international), les diplôméEs sont entraînéEs à appliquer, dans un esprit critique, le droit à des situations concrètes. Leurs compétences clés sont :

Connaissance du droit

- Connaître les fondements et les disciplines essentielles du droit suisse.
- Savoir articuler ceux-ci avec les connaissances d'autres disciplines (notamment histoire, philosophie, sociologie et économie).
- Intégrer la dimension comparative et internationale du droit dans les connaissances acquises.

Application du droit

- Poser un problème à partir d'une situation concrète touchant les individus, les entreprises, les administrations, etc. et identifier les principes juridiques pertinents.
- Appliquer la méthodologie juridique pour apporter des solutions argumentées au problème identifié : recherche dans les sources du droit (lois, littérature scientifique, jurisprudence), interprétation et analyse critique des textes, construction d'un raisonnement structuré et proposition de solutions.
- Proposer une ou des solutions impliquant plusieurs domaines juridiques selon une approche transversale englobant aussi la dimension internationale

Capacité de former des jugements

- Analyser de façon critique un texte pour en dégager les sens possibles.
- Apporter un éclairage juridique à des questions, controverses et débats de tout ordre (social, scientifique, éthique, etc.) au moyen d'arguments fondés.

Communication

- Exposer un raisonnement ou une idée sous forme d'un discours structuré, cohérent et convaincant, tant par écrit qu'oralement.
- Rédiger des documents de divers types (avis de droit, actes contractuels ou réglementaires, etc.) en recourant à un vocabulaire adéquat et aux techniques de la rédaction juridiquement pertinents.
- Formuler un point de vue, argumenté oralement ou par écrit, sur un sujet juridique complexe.

Autonomie dans l'apprentissage

- Acquérir de manière autonome des connaissances nouvelles en vue de les appliquer à diverses situations, connues ou non.
- Rechercher les informations pertinentes dans des sources fiables et les exploiter conformément au droit.
- Développer une capacité d'abstraction dans l'analyse des problèmes.